



promesse de vente qui traîne depuis 5 mois

Par **john29000**, le **01/09/2023** à **21:30**

Bonjour.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous m'accordez.

Je vend mon bien via une agence immobilière car je suis loin de ce bien

la promesse de vente formulé par l'agence et accepté de toute part , traîne depuis moins maintenant. toute les condition suspensive sont levé.

l'agence aillent homis toute durée de validité de l'offre, toute conséquence d'immobilisation de bien pour l'acquéreur, mais pas les conséquence pour le vendeur en cas d'annulation de la promesse de vente.

je me retrouve bloqué à crevé financièrement par un bien non louable et non vendable.

l'acquéreur fait le mort ,et ni l'agence. ni le notaire exerce la vente forcé malgré mes sommation en courrier recommandé.

Ils ont grandement fragilisé ma situation au points que sa en devienne critique (je commence a maqué des échéance bancaire) , ils sont parfaitement au courant de la situation.

je les soupsonne fortement de me mettre a genoux pour finalement prendre le bien au rabais.

avez vous une idée de ce que je peux faire pour me débarassé de tout ce petit monde que je puisse remettre mon bien en location?

En vous remercient infinimndnt de vos retours.

Bonne soirée

Par **Marck.ESP**, le **02/09/2023** à **07:42**

Bonjour et bienvenue,

Il est important de vérifier les termes de la promesse de vente. Cette dernière peut contenir des clauses spécifiques concernant les conséquences en cas de non-respect de l'engagement. Par exemple, elle peut prévoir une indemnité ou des pénalités à payer en cas de rupture unilatérale de la promesse.

Des issues possibles sont la nullité de la promesse par l'écoulement d'un temps ou l'exécution forcée demandée par le vendeur.

Il serait intéressant de consulter un avocat...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Par **Pierrepauljean**, le **02/09/2023** à **09:01**

bonjour

même loin de ce bien, aviez vous choisi votre notaire?

Par **janus2fr**, le **02/09/2023** à **09:58**

Bonjour,

Votre notaire est là pour défendre vos intérêts, il est étonnant qu'il ne bouge pas suite à vos demandes ! Changez de notaire...

Par **john29000**, le **03/09/2023** à **12:38**

merci de vos retour.

j'ai choisis mon notaire habituelle. celui ci attend un retour du notaire de l'acquéreur qui ne donne également aucun retour au demande de mon notaire. il ne met pas plus de pression que cela.

je demande l'exécution forcé aux notaire et a l'agence depuis plus d'un mois. sans résultat.

pour le contrat de promesse unilatéral de vente rédigé pa l'agence immobilière, celui-ci ne compte aucune date limite, ni conséquence pour l'acquéreur, uneiquement des conséquence

pour le vendeur (immobilisation du bien, interdiction de vente a autre personne, etc)

me retourné vers un avocat va me semble la meilleur solution.

Par **Pierrepaulejean**, le **03/09/2023** à **13:23**

il fallait exiger que cette promesse soit rédigée par un notaire